

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2022\_93 – OBJET : Convention avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue pour l'année 2022-2023**

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** au Conseil Municipal la décision du Maire n° 2021\_130 du 9 décembre 2021 par laquelle une convention a été signée avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue du développement.

**DECIDE** de passer une nouvelle convention avec Madame Séverine VITIELLO – Centre médical – Traverse Mercure – Quartier les bons enfants – 13580 LA FARE LES OLIVIERS, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et jusqu'au 31 août 2023, sur la base de 236 heures sur cette période à raison de 58 € de l'heure, soit un coût total de 13 688 €.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de cette intervenante sont prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 13 octobre 2022.

Le Maire



Olivier GUIRAUD